

Cournonsec,
Le 28 octobre 2013



Conseil Municipal du 18 octobre 2013

Madame, Mademoiselle, Monsieur,
Le conseil municipal était réuni afin de débattre sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

1 - Approbation de l'ordre du jour

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour aux membres du Conseil Municipal.
Approbation à l'unanimité du Conseil.

2 - Compte rendu de la séance du 5 juillet 2013

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des élus le compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 5 juillet 2013.

Adoption à l'unanimité du conseil.

3 - Transfert à *Hérault énergies* de la perception de la taxe sur la consommation finale d'électricité

Monsieur le Maire rappelle la loi sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité, dite loi NOME, publiée au JO le 8 décembre 2010, qui instaure une taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) en remplacement de la taxe locale sur l'électricité.

Entrée en application début 2011, cette loi modifie substantiellement le régime de l'ancienne Taxe sur l'Électricité. Alors que cette dernière était assise sur le montant facturé, qui incorporait une part abonnement et une part variable dépendant à la fois de la quantité consommée et du prix fixé par le fournisseur, désormais, c'est la quantité d'électricité fournie ou consommée qui détermine le montant à facturer. Seul le kilowattheure consommé est taxé indépendamment des tarifs pratiqués par le fournisseur.

Les taxes locales sur l'électricité correspondent à deux taxes :

la taxe municipale, perçue au profit des communes,

la taxe départementale, perçue au profit du département.

Ces taxes sont facturées au consommateur final, via la facture d'électricité. Elles sont ainsi collectées par les fournisseurs d'électricité qui les reversent aux collectivités.

Afin de calculer le montant des taxes, l'article L. 2333-4 du CGCT précise que le conseil municipal fixe le tarif, en appliquant aux tarifs de base ci-dessus un coefficient multiplicateur unique compris entre 0 et 8,28.

Ce coefficient est actuellement de 8.28 pour la commune de Cournonsec

Pour le recouvrement de la taxe municipale, HERAULT ENERGIES propose à ses communes membres de plus de 2000 habitants adhérant à la compétence "électricité" de collecter, pour leur compte, la taxe auprès de tous les fournisseurs, puis de leur en reverser le produit.

Approbation à l'unanimité.

4 - Sivom entre Vène et Mosson : Transfert d'emprunts à la commune

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 8 novembre 2012 relative à la dissolution du SIVOM Entre Vène et Mosson, par laquelle le conseil municipal a notamment approuvé la proposition de répartition du solde de l'encours de la dette contractée par le SIVOM pour le compte d'une ou plusieurs communes.

La commune est concernée par les emprunts liés à la voirie rurale.

A ce jour, seuls la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole ont établi une proposition de transfert des emprunts. Nous sommes toujours en attente des propositions de Dexia Crédit Local (rebaptisé Société de Financement Local).

Pour la commune, il ressort des opérations de répartition des emprunts Crédit Agricole et Caisse d'épargne les données de synthèse suivantes :

- Crédit Agricole : encours total repris au 01/01/2013 : 18 317,40 €
- Caisse d'Epargne : encours total repris au 01/01/2013 : 102 752,16 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la reprise partielle de ces emprunts, qui se substituent aux anciennes contributions et participations diverses de la commune au Sivom.

Approbation à l'unanimité.

5 - Montpellier Agglomération

Convention Multimédia : L'Agglomération de Montpellier va mettre en œuvre, à titre expérimental, des actions de pratiques artistiques et culturelles auprès des publics 11-17 ans sur le secteur ouest de son périmètre.

Ces actions autour des arts du cirque, du théâtre et du multimédia ouvertes aux populations jeunes sont proposées et prise en charge financièrement par la Communauté d'Agglomération. Les services des communes concernées ont été informés des modalités de mise en œuvre de ce dispositif lors d'une réunion collective organisée le 19 septembre dans les locaux de la médiathèque La Gare de Pignan. Afin de bénéficier de ce nouveau service, une convention de partenariat doit être passée entre la commune et Montpellier Agglomération. Monsieur le Maire propose au Conseil d'adhérer à ce nouveau dispositif et de signer la convention de partenariat. Approbation à l'unanimité.

Commission d'évaluation des transferts de charge : Monsieur le Maire présente le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges de la Communauté d'Agglomération de Montpellier de 2013. Il demande au Conseil Municipal l'approbation du rapport. Approbation à l'unanimité.

PAEN (Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains) : Lors de sa dernière réunion, le 5 juillet dernier, le Conseil Municipal émettait un avis défavorable à la mise en place des périmètres de protection des espaces agricoles naturels et périurbains, compte tenu de l'existence du schéma de cohérence territoriale qui permet lui même les aménagements agricoles liés à l'hydraulique. Avant de se prononcer définitivement, et en accord avec le Conseil Général et Montpellier Agglomération, Monsieur le Maire propose au Conseil de laisser le Conseil Général, responsable de la mise en œuvre du PAEN, mener une étude de faisabilité et de compatibilité préalable au projet. Il demande donc au Conseil d'exprimer un avis favorable à cette étude. Approbation à l'unanimité.

6 - Dénomination de voirie

Monsieur le Maire propose au Conseil de dénommer l'espace situé entre la rue des Ecoles et la rue des Barrys "Rue de la Liberté"

Approbation à l'unanimité du conseil.

7 - Informations

Point d'informations financières : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la délibération modificative du budget 2013 est en cours de préparation.

Concernant l'exécution de la section d'investissement du budget 2013, Monsieur le Maire évoque les conséquences budgétaires des mesures prises pour deux opérations d'investissement :

- programme d'aménagement d'ensemble – zone AU4 du PLU :
 - les discussions avec l'aménageur (SAS GGL Aménagement) ont permis de déterminer le montant total de la participation due par celui-ci au titre du PAE à 1 158 860 €TTC. Cette participation se décompose comme suit :

- une participation sous forme de travaux (voies de desserte, réseaux, ouvrages hydrauliques) : 308 500 €
 - une participation en numéraire : 850 360 €
 - le permis d'aménager a été délivré le 30/09/2013 à la SAS GGL Aménagement. Le démarrage des travaux est prévu au début de l'année 2014.
 - Le versement de la participation en numéraire a été appelé à la SAS GGL Aménagement pour un montant de 850 360 €, soit une recette supplémentaire de + **350 360 €** par rapport à la prévision budgétaire 2013.
- Opération d'aménagement de la Rue Ricard :
- Afin de programmer au cours d'un même exercice budgétaire la réalisation des dépenses et des recettes liées à cette opération, il a été décidé de reporter l'opération d'aménagement de la Rue Ricard sur un exercice budgétaire ultérieur. Cette option entraînera pour l'exercice 2013 un bonus financier de **201 460 €** provenant de :
- non-réalisation de 285 000 € de dépenses ;
 - non-réalisation de 83 540 € de recettes.

Concernant la section de fonctionnement du budget 2013, une actualisation budgétaire sera soumise à une prochaine séance du conseil municipal. Cette décision modificative aura pour objet :

- d'augmenter les recettes de fonctionnement par rapport à la prévision initiale, dès lors que sera connu le montant de recettes supplémentaires liées à la détermination des bases définitives d'imposition ;
- d'affecter ces recettes supplémentaires aux dépenses de fonctionnement, qu'il conviendra d'adapter pour certains chapitres budgétaires ; en particulier, les dépenses de personnel liées à l'intensification de l'activité du personnel communal en rapport avec la réorganisation du service jeunesse au mois d'avril, la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires en septembre, la création d'une 6^{ème} classe et d'un poste d'ATSEM.

Point rentrée et nouveaux rythmes scolaires : Madame Bousquet, Adjointe au Maire présente un premier bilan concernant la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Le Service Jeunesse de la commune a prévu des temps d'accueil adaptés aux nouveaux horaires de classe (9h/12h et 14h/16h15 les lundis, mardis, jeudis, vendredis et 9h/12h les mercredis). De nombreux ateliers sportifs, ludiques, culturels, artistiques ou liés à l'environnement sont proposés aux enfants volontaires, tous les soirs, à partir de 16h30. Pour ce faire, deux salles réaménagées au Micocoulier et une salle polyvalente (extension cantine et salle d'activités) au Roudourel ont été créées. Des animateurs supplémentaires et, pour des ateliers spécifiques, des intervenants extérieurs diplômés, ont été recrutés par la commune. Le Projet Educatif Territorial en liaison avec le Projet d'Ecole et le Projet Jeunesse, était opérationnel dès le mois de juin, ce qui nous a permis d'anticiper cette rentrée 2013 et de la débiter sereinement. 36% des enfants peuvent donc pratiquer les nouvelles activités proposées par la commune auxquelles s'ajoutent celles développées par les associations, (sport après l'école...). Ce qui porte le pourcentage des enfants pris en charge à plus de 50% de l'effectif total.

Salle d'activité / cantine : La réception des travaux a eu lieu début septembre. Opérationnelle dès la rentrée, elle offre plus d'aisance pour les 190 enfants qui fréquentent quotidiennement le restaurant scolaire.

Bibliothèque Municipale : Suite au dossier de ré-informatisation de la bibliothèque Municipale, l'Etat vient d'attribuer une subvention de 6221 € à la commune. Pour des raisons d'enveloppes restreintes, le Département et la Région ont répondu par la négative. Les demandes seront réitérées sur l'exercice prochain.

Eclairage public : Le groupement de commandes composé des communes de Cournonterral, Cournonsec, Pignan, Lavérune, Murviel-les-Montpellier, et Saint-Georges d'Orques pour le marché d'entretien et de maintenance de ses installations d'éclairage public et d'illuminations auquel adhère la commune suite à la signature de la convention lors du Conseil Municipal du 14 mars 2013 vient d'attribuer le marché à la société Bouygues Energies Services.

Résidence "Les Barrys" : Livraison prévue pour janvier 2014

Enquête publique Station d'épuration intercommunale de Cournonterral / Cournonsec : En vue d'obtenir, au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'Environnement, l'autorisation d'extension de la station d'épuration intercommunale de Cournonterral - Cournonsec par la Communauté d'Agglomération de Montpellier, il sera procédé à une enquête publique durant 33 jours consécutifs, soit du 21 octobre 2013 au 22 novembre 2013 inclus. Le dossier d'enquête, comportant l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sera consultable pendant toute la durée de l'enquête dans les mairies de Cournonsec, Cournonterral, Pignan, Saussan et Fabrègues.

Enquête publique Extension du réseau hydraulique régional sur la plaine de Gigean-Fabrègues : BRL porte un projet d'extension de réseau hydraulique Régionale dit du "Nord Gardiole" qui prévoit l'équipement à l'irrigation d'un périmètre d'environ 500 hectares de parcelles agricoles, sur la plaine de "Gigean - Fabrègues" situé au nord du massif de la Gardiole. L'enquête publique préalable à l'institution de servitudes pour l'établissement à demeure de canalisations souterraines d'irrigation, se déroulera sur une durée de 16 jours consécutifs du 7 octobre au 22 octobre. Le dossier d'enquête est consultable dans les mairies de Cournonsec, Cournonterral, Fabrègues, Gigean, Montbazin, Pignan et Poussan.

8 - Questions diverses / Informations

- **Semaine Bleue** : Jeudi 24 octobre à partir de 14h00 à la salle des fêtes
- **3ème Fête du Miel** : Dimanche 27 octobre à partir de 10h00 Esplanade Briou Garenne.
- **Repas des Aînés** : Vendredi 20 décembre à partir de 12h00 (Les personnes de plus de 60 ans n'ayant pas reçu d'invitation sont priées de se faire connaître auprès du secrétariat de la Mairie).

Aucune question supplémentaire n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les Conseillers pour le travail d'ensemble effectué et leur participation aux débats, et clôture la séance.



Le Maire

Président de Montpellier Agglomération
Conseiller Général
Jean-Pierre MOURE